

Direction Logistique	St Gilles, le 27/03/17
Site de Saint Gilles	AC/NM/DP03
DELEGUES DU PERSONNEL	

DESTINATAIRES :

Titulaires :

⇒ D. CLAIS (CFDT)
⇒ B. CORUPINI (CFDT)

⇒ L. MATHIAUD (CFDT) ⇒ A. RUBIN (CFDT)

⇒ D. MADEIRA (CGT) ⇒ E. REGNIER (CGT)

⇒ P. CASANOVA (CGT)

⇒ C. MAURICE (CGT)

Suppléants :

⇒ I. AHAMADA (CFDT)

⇒ S. MALEH (CGT)

⇒ S. COFFIN (FO)

⇒ A. JEDDAB (LIBRE)

⇒ S. ROMEU (LIBRE)

COPIES :

⇒ C. DEMESSENCE

⇒ G. DIOGON

⇒ D. GIRAUD

⇒ C. MADRANGES

⇒ C. NEDELLEC

⇒ H. OUHIBI

⇒ G. PITON

⇒ M. SACQUEPEY

⇒ M. THOMASSIN

Délégués Syndicaux :

⇒ JM DESPIEUCH (FO)

⇒ J. FOUQUE (CGT)

⇒ D. CLAIS (CFDT)

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU 20 MARS 2017 DES DELEGUES DU PERSONNEL

Etaient présents :

Direction	Titulaires D.P.	Suppléants D.P.	Délégués Syndicaux
A. CINTAS G. DIOGON D. GIRAUD	D. CLAIS B. CORUPINI L. MATHIAUD D. MADEIRA P. CASANOVA	A. RUBIN S. MALEH	JM DESPIEUCH J. FOUQUE D. CLAIS

Etaient convoqués mais absents excusés : C. MAURICE – A. JEDDAB – I. AHAMADA – E. REGNIER – S. COFFIN

Antoine CINTAS
Directeur d'Entrepôt

REPONSES DE LA DIRECTION AUX DELEGUES DU PERSONNEL DU SYNDICAT CGT

2017-01-064 : Service litiges : a) Suite à l'annonce faite en comité d'établissement le 9 mars 2017 de la centralisation d'une partie des litiges sur 3 autres sites CSC, le syndicat CGT demande à ce que les 3 salariés soient maintenue sur leur poste en leur donnant des tâches supplémentaires au vu du nombre de polyvalents qu'il y a dans des services administratifs.

b) Pouvez-vous nous communiquer le nombre de magasins que le service litiges ne traitera plus ?

c) Est-ce que dans les mois à venir ce service est appelé à disparaître ?

d) Si oui, quels sont les postes administratifs niveau 4 ou plus que vous aurez à proposer aux 3 salariés concernées ?

e) Si non, nous vous demandons un engagement écrit que ce service ne sera pas supprimé dans les mois et années à venir.

f) Le syndicat CGT dénoncent que le projet Caravelle tel qui nous a été présenté était créateur d'emploi, en aucun cas ce projet ne faisait référence à la suppression de postes au service litige, et n'était inscrit dans les documents du projet Caravelle.

g) Comment se fait-il que les membres du CCE n'ont pas été informés de ces changements dans ce service, ceci est une entrave.

h) Nous dénonçons le caractère inhumain de la gestion du personnel dans notre établissement, depuis de mois la direction était au courant des modifications dans ce service, et elle s'est empressée de titulariser des salariés à des postes d'administratifs ainsi qu'à des postes d'employés principaux, au lieu de réserver ces postes pour des éventuels reclassements quelle est votre explication.

i) Devenir du VP 60 et du salarié dans ce service ?

Réponse de la Direction :

a) A date, il n'est pas quantifié définitivement la charge de travail en moins dans ce service, pour confirmer que cela concerne plusieurs personnes du service. De plus, dans des services, où il y a des employés administratifs, aucune polyvalence n'est effectuée hors mis au pupitrage, mais non systématique.

b) Le point d'entrée unique concernera la totalité de notre parc magasins soit environ 1645.

c) Non, les Services Relations Clients auront besoin de référents de notre service litige. Par contre, de fait, il y aura certainement une réorganisation du service.

d)

e) Non, nul ne peut présager des changements quelque soit les services, et nos activités, dans un environnement global, qui ne cesse d'évoluer.

f) La mise en place des services relations clients, n'a aucun lien avec le projet Caravelle. Ceci émane, d'une volonté de nos magasins, d'avoir un seul point d'entrée pour toutes demandes concernant la logistique.

Pour ce qui est de la création d'emploi, nos effectifs ont progressé de 20%

g) Il n'y a aucunes entraves, ceci concerne l'organisation de St Gilles

h) Aucune titularisation n'a été effectué sur des postes administratifs, hors mis le reclassement de personnel de la société ERTECO. Les postes d'employés principaux sont des postes à responsabilités opérationnelles avec du management.

i) Aucun changement à date, dans ce process ni pour la personne qui en a la charge.

2017-01-065 : Des salariés se plaignent de problèmes récurrent sur leur fiche de paye cela dure depuis des mois, quelle solution pouvez-vous apporter ?

Réponse de la Direction :

Il y a eu cinq oublis de saisie au niveau des primes de productivité, ces dernières ont été régularisées sous forme de chèque les jours suivants. Ce type d'évènement pouvait arriver avant la mise en place du CSP.

2017-01-066 :a)Problème de communication entre les encadrants, comment se fait-il que quand un salarié pose un RH et qu'on lui accepte, quand il revient au travail un responsable lui demande ou il était ce jour là.

b) Veuillez remettre aux salariés le double de la réponse quand il pose des congés, cela évitera aux responsable de demander aux salariés quand ils reviennent ou ils étaient.

Réponse de la Direction :

A : Avec plus de 150 personnes à gérer par équipe une erreur de saisie sur le repos hebdomadaire peut arriver, les encadrants sont eux aussi des hommes et non des machines.

B : C'est ce que nous faisons depuis le mois dernier, un rappel sera fait.

2017-01-067 : Problème de communication entre les responsables et la RH, non remise des justificatifs apportées par le salarié pour son absence justifié, cela l'a pénalisé financièrement nous demandons une régularisation.

Réponse de la Direction :

L'absence dudit salarié date du mois de septembre 2016 et c'est en mars 2017 qu'il se manifeste pour demander la régularisation. Le CSP nous a confirmé qu'aucune régularisation au delà de 6 mois n'est effectuée.

2017-01-068 :a)Le syndicat CGT demande à ce que soit titulariser tous les salariés CDD Gélit qui rentrent dans les critères d'embauche avant la fin de leur contrat, au vu du nombre important d'intérimaires au nombre de 156 qu'il y a sur le site, au plus tard début juin 2017.

b) Pouvez-vous nous expliquer pour quelle raison quand un salarié Gélit effectue 1 heure supplémentaire, la société Gélit ne lui rémunère que 57 minutes.

Réponse de la Direction :

A : Non, ils termineront leur formation et nous verrons à l'issue ceux qui remplissent les conditions d'une embauche.

B : les salariés GELIT ne dépendent pas de nous, au même titre que les intérimaires. Ils doivent se rapprocher de leur employeur.

2017-01-069 :a)Intérimaires : Le syndicat CGT demande la mise en place d'un comité d'embauche avant le début de la saison pour tous les intérimaires qui rentrent dans les critères d'embauches.

b) Service transport : Le syndicat CGT demande la titularisation immédiate des chargeurs qui sont en intérim depuis 3 ou 4 ans, cela nous évitera de faire intervenir l'inspecteur du travail.

Rappel de la loi L.1251-5 du Code du travail dispose : « le contrat de mission, quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice ».

Réponse de la Direction :

A : Les comités d'embauche se font à chaque fois que des profils sont identifiés et qu'ils remplissent les conditions d'une embauche.

B : Nous allons voir les besoins que nécessite ce service une fois arrivés à la cible, par contre nous demanderons en priorité aux CDI actuels si certains sont intéressés par le poste.

2017-01-070 :a) Comptez-vous réunir les représentants du personnel pour échanger sur une nouvelle grille CASH ALCOOLS comme c'était le cas sur le site de Nîmes ?

b) Nous demandons le gel des quotas pendant 2 mois minimum.

Réponse de la Direction :

A : Non, les alcools au même titre que l'épicerie ou le dph, seront intégrés dans la grille par bannière. Nous attendons de voir les résultats en terme de productivité dans cet atelier pour pouvoir les analyser.

B : Non, de par l'implantation, le circuit court et le nombre de prises important, la préparation des alcools, ne fait que favoriser les résultats de productivités.

2017-01-071 : Service qualité pondéral :

a) Serait-il possible pour une meilleure organisation du travail, d'avoir un appareil supplémentaire ?

b) Le syndicat CGT demande à ce que cela soit des polyvalents qui acheminent sur les quais les palettes de pondéral.

Réponse de la Direction :

A : Les chariots de manutention à fourche élévatrices ont été commandés pour en rajouter dans ce service.

B : Non, le préparateur qui amène une palette au pondéral en reprend une contrôlée, pour amener sur les quais comme cela se faisait à Nîmes.

2017-01-072 : a) Problème d'implantation du dépôt surtout dans les racks dynamiques ou des promotions à forte rotation sont implantées, pourquoi le service GV ne fait aucune analyse de ces dysfonctionnements et ne réagit pas ?

b) Comptez-vous faire un inventaire rapidement, les stocks sont faux que cela soit dans les pickings que dans les dynamiques ?

Réponse de la Direction :

A : Les analyses sont faites tous les jours avec la base GV et des plans d'action en parallèle.

B : Les inventaires sont faits tous les jours, lors d'anomalie il suffit de le signaler au service GV qui prendra le point. La diminution des anomalies, par les opérateurs, ne fait que diminuer les stocks faux et par conséquent la baisse des manquants.

2017-01-073 : Pourriez-vous nous communiquer les prochaines dates de session pour les Caces 5 et quels sont les salariés qui seront retenus ?

Réponse de la Direction :

La date de formation ainsi que les personnes ne sont pas encore planifiées.

2017-01-074 : Pourquoi avoir changé le sens de sortie de la salle de charge et ne pas l'avoir fait pour les rouleaux de film ?

Réponse de la Direction :

Nous allons changer l'emplacement des rouleaux également.

2017-01-075 : Le syndicat CGT fait le constat que certains préparateurs préparent un nombre important de palettes journalière ment, pendant que d'autres en font peu, pourriez-vous nous apporter une explication.

Réponse de la Direction :

Chaque préparateur, est, fort heureusement, différent. C'est pour cela qu'en fonction des uns et des autres, la productivité est différente, et qu'il y a un mini et un maxi par grille.

Ceci n'est que votre interprétation sans aucun fondement, les palettes sont mises à disposition par les pilotes de façon aléatoire en fonction des départs prioritaires.

Le nombre varie tous les jours et ce pour tous les préparateurs sans distinction.

2017-01-076 : Est-il possible de changer la rotation de 4 à 5 jours pour venir récupérer le compacteur plein.

Réponse de la Direction :

La rotation à 4 jours est effective depuis le début du mois de mars.

2017-01-077 : Est-ce que d'ici la fin du mois il vous sera possible d'adapter un support balai sur les chariots de nettoyage ?

Réponse de la Direction :

Les fixations ont été commandées, nous sommes en attente de réception.

2017-01-078 : Nous demandons à ce que le poste agent de maîtrise qui va être créé au service qualité soit réservé au futur reclassement.

Réponse de la Direction :

L'organisation de ce service et de l'exploitation est en cours d'analyse, rien n'est encore prévu en terme de création de poste à date.

De plus, il n'y a pas de futur reclassement prévu pour des postes d'agent de maîtrise.

2017-01-079 : Le syndicat CGT a dénoncé le harcèlement moral et la discrimination syndicale que des salariés subissaient depuis qu'ils avaient adhéré à la CGT, quelles sont les mesures que vous avez prises concernant les encadrants concernés.

Réponse de la Direction :

Ceci n'est que votre perception. L'enquête du CHSCT vous a été envoyée, le médecin du travail, confirme qu'aucunes restrictions au poste n'est nécessaire, et un courrier de réponse de la direction à l'organisation syndicale CGT va vous être envoyé prochainement.

2017-01-080 : Nous demandons le rajout de deux pointeuses supplémentaire pour éviter aux salariés des bousculades et permettre de fluidifier la sortie du personnel.

Réponse de la Direction :

Non, il y en a 3 actuellement et il n'en est pas prévu d'avantage.

2017-01-081 : Au vu du nombre croissant de palettes traitées tous les jours par le service réception nous demandons à ce que la direction détache un achemineur en privilégiant la polyvalence, pendant les périodes de fortes activités.

Réponse de la Direction :

Des achemineurs sont détachés régulièrement lorsque cela le nécessite et principalement en polyvalence, par contre pour les périodes de forte activité ou de vacances, nous privilégierons l'intérim.

2017-01-082 : La direction veut mettre en place des séances d'ostéopathie et des séances d'échauffements ainsi qu'une réunion mensuelle pour trouver des solutions au nombre d'AT qui explose.

a) Pourquoi la direction se voile la face et ne veut pas admettre que la grille de productivité est un des facteurs qui pose le plus de problèmes et génère une grande part de ces AT ?

b) Pourquoi baissé de 5 colis/heure pour les mois de février et peut-être mars, et en même temps refusé la proposition de la CGT sur la baisse de la grille générale et un retour à 106 sur l'atelier proxi ?

Réponse de la Direction :

A : La majorité des A.T ne concernent pas les préparateurs qui sont au maxi des grilles, ils sont liés principalement à des mauvais gestes et des procédures non appliquées.

B : Les grilles de productivité sont atteintes en moyenne à 92% du maxi, elles sont donc tout à fait adaptées et atteignables, pour preuve 45% des préparateurs touchent le maximum.

2017-01-083 : Depuis la coupure d'eau du mois de février, on constate que l'eau des douches est saumâtre, pourriez vous régler ce problème rapidement.

Réponse de la Direction :

Le service des moyens généraux va voir avec la société des eaux qui nous régit pour identifier le problème.

2017-01-084 : Comment la direction explique t-elle la différence entre le montant perçu par chaque salarié concernant la participation aux bénéfices ?

Réponse de la Direction :

Le montant de la participation est calculé sur la rémunération annuelle brute perçue par chaque collaborateur, elle peut donc être différente d'un salarié à un autre.

2017-01-085 : Les polyvalents caristes de l'équipe d'après-midi se plaignent de ne pas bénéficier du roulement à la semaine des caristes décalés. Les agents de maîtrise en faisant leur planning oublient certains noms. Pourriez-vous leur faire un rappel ?

Réponse de la Direction :

Nous allons redemander en brief les personnes qui sont intéressées pour faire partie de l'équipe décalée et les faire rentrer dans le roulement.

Ce n'est en aucun cas un oubli des responsables mais simplement le fait que les personnes ne s'étaient pas identifiées à leur responsable.

2017-01-086 : Nous constatons encore un manque de communication de la part de la direction concernant les nouveaux postes à pourvoir.

Pourquoi ne pas faire un appel à candidature en brief pour ces postes ainsi qu'un affichage ?

Réponse de la Direction :

Comme nous vous l'avons déjà dit, à part la titularisation des caristes faite sur des critères définis, la direction se réserve le droit de choisir les collaborateurs sur des postes autres en fonction prioritairement des compétences.

2017-01-087 : Combien de personnes vont être embauchées dans le service réception ?

Réponse de la Direction :

Il n'est pas prévu à date d'embauche dans ce service.

2017-01-088 : Nous demandons à ce que le temps d'échauffement soit de 10minutes ?

Réponse de la Direction :

Non, la direction donne 5 minutes pour que chacun puisse s'échauffer en début de poste et ce suite à une demande insistante de votre part depuis des années, comment expliquer que nous ayons aujourd'hui aussi peu de volontaires !!!!!

Pour votre information, 5 minutes d'échauffement soutenu permettent largement de chauffer les muscles et démarrer l'activité sereinement. Ce n'est pas la quantité mais la qualité de l'échauffement qu'il faut privilégier.

2017-01-089 : Nous demandons un casier devant la salle de charge pour entreposer les équipements de la nacelle.

Réponse de la Direction :

Non, le matériel de sécurité et de protection se trouve dans le bureau des pilotes.

2017-01-090 : Nous redemandons de supprimer le circuit épicerie (market et hyper) pour les femmes.

Réponse de la Direction :

Non, uniquement les circuits cash leur sont enlevés.

2017-01-091 : a) Les salariés demandent à quand le changement de direction au vu du manque d'écoute envers les salariés et de la faible réactivité des prises de décisions d'organisation, de communication, et des revendications des salariés.

b) Les salariés se posent la question de savoir si certains membres de la direction ne feraient pas mieux de changer d'entrepôt car ils sont en place depuis trop longtemps ?

Réponse de la Direction :

a) Ceci n'est que votre perception.

b) Votre souhait ne rentre pas en compte dans les réclamations, en réunion des délégués du personnel. Hors sujet

- 1- Le quota tient compte du nouvel entrepôt et de l'outil de restitution,
- Comment se fait-il que l'option ré-imprim ne fonctionne pas ?
 - Trop de problèmes avec les imprimantes
 - Le Multi support qui n'est utilisé que lorsque l'on est à la rue au niveau des volumes fausse les données de restitution pour la grille de productivité.
 - Les préparateurs demandent à ce que la vocale annonce support un support deux cela éviterait des erreurs.

Réponse de la Direction :

Cette fonction sera effective avec la mise en place de la RV5.

Nous avons remplacé les imprimantes les plus vétustes, des problèmes ponctuels peuvent encore arriver.

Contrairement à ce que vous dites le multi client ne peut que faire gagner en productivité, il permet de prendre plus de références pour un même parcours.

Non, nous resterons sur des annonces A et B pour éviter les confusions avec les codes détrompeurs.

2- Implantation :

- Dans plusieurs allées le recours au dynamique est problématique tant par le poids des colis implantés que par leur capacité à en réservoir cela oblige les préparateurs en cas de manquant à revenir parfois sur toute la longueur de l'entrepôt afin de récupérer ces derniers veuillez faire le nécessaire,
- Encore trop de colis ayant le même sur emballage se trouvent côte à côte ceci engendre des erreurs qui créent un irritant depuis plusieurs mois alors même que plusieurs organisations syndicales vous ont demandé de remédier à ce problème.

Réponse de la Direction :

Les poids sont respectés à hauteur de 13 kg dans les dynamiques, les exceptions de plus de 13 kg sont les références qui sortent au spcb et qui doivent être à chaque fois dépotées dans le rack.

Ces aménagements se font au fil de l'eau en fonction des encours de préparation pour pouvoir croiser les références. Et pour une meilleure réactivité, il est conseillé de remonter en direct, toute anomalie au service GV.

- 3 - Afin d'éviter les erreurs notamment lorsqu'il reste qu'un colis sur le picking, il existe l'option « Article » qui permet aux préparateurs d'être sûr qu'ils prennent le bon colis, ne pourrait-on pas mettre cette option ?

Réponse de la Direction :

Cette fonctionnalité n'existe pas dans notre package actuel de la vocale (ZETES).

Nous verrons la faisabilité avec la RV5.

- 4- Les préparateurs doivent souvent changer les batteries de leur talkman lors d'un échange entre la direction et force ouvrière durant une réunion DP, nous avons trouvé un accord pour mettre en place, à ce que les chefs de préparation qui circulent dans l'entrepôt se munissent d'une ou deux batteries sur eux afin de pouvoir dépanner les préparateurs qui en faisaient la demande lorsqu'ils en font la demande où en est-on ?

Réponse de la Direction :

Le message sera repassé aux responsables pour qu'ils en prennent 2 sur eux lorsqu'ils tournent dans l'entrepôt.

5 - FO demande à ce que le personnel qui est attribué à une autre tâche, finisse leur palette afin d'éviter à ce que les préparateurs prennent plusieurs fois dans la journée des fins de support ce qui pénalise grandement leur productivité.

Réponse de la Direction :

Cela est fait dans ce sens aujourd'hui, le préparateur finit son support avant d'être détaché sur une polyvalence, par contre cela peut arriver dans des cas urgents et notamment pour l'utilisation de la nacelle.

6 - Compte-tenu de notre certification Fo propose à ce que le personnel ayant un taux d'erreur supérieur soit suivi par un tuteur afin d'analyser et de palier la source du problème. Ceci afin de retrouver une certification convenable.

Réponse de la Direction :

Non, chacun connaît les procédures et doit les appliquer, sachant que 80% des anomalies viennent du mauvais comptage et donc de l'inattention du préparateur.

7 - Fo demande à ce que soit mis à la disposition d'un dispositif pour nettoyer les caméras qui se trouvent sur les chariots caristes.

Réponse de la Direction :

Des lingettes vont être mises à disposition vers la zone nettoyage, il y en a aussi au dispatch pour ceux qui le souhaitent.

8 - Fo demande à ce que les chariots de préparation de première génération soient remplacés par des chariots plus performant afin d'avoir une équité entre tous les salariés et de ne pas pénaliser une catégorie suite à un matériel défectueux ou inadapté.

Réponse de la Direction :

Le parc de chariot est renouvelé régulièrement avec du matériel neuf, il n'y a pas de mauvais chariots qui pénalise les préparateurs, le matériel est vérifié au quotidien.

9 - Fo demande à ce qu'un chef des préparations se trouve à chaque prise de poste dans la salle charge afin de palier à la problématique d'attribution de chariots tant pour les CDI CDD que intérimaires.

Réponse de la Direction :

Oui, cela sera demandé afin d'éviter les problèmes d'attente ainsi que de l'affectation.

10- FO demande à ce qu'une trousse de premiers secours ainsi qu'un défibrillateur soit mise en place au niveau des emballages.

Réponse de la Direction :

Une trousse de secours se trouve déjà dans les bureaux du service des emballages, concernant les défibrillateurs il y en a 3 sur le site, un coté dispatch, un coté réception, et un au poste de garde.

11- FO demande où en est-on au niveau de la formation du personnel Encadrement concernant la formation secouristes, produits dangereux.

Réponse de la Direction :

Une session est prévue avant la fin du mois d'avril, la date n'est pas encore définie.

12 - Fo demande à ce que soient installés les parasols dans la terrasse.

Réponse de la Direction :

Nous les remettrons dès que cela aura du sens, à savoir dès les premières grosses chaleurs.

13- FO demande que le personnel en formation puisse avoir la possibilité d'aller manger au restaurant qui se trouve à Garons, les plateaux repas étant bien trop souvent de moyenne qualité.

Réponse de la Direction :

Non, ce restaurant n'est pas référencé et la coupure déjeuné en timing, ne le permet pas.

1) Éviter les problèmes ne permet pas de les résoudre...

Nous dénonçons l'immobilisme de l'encadrement du service emballage devant les difficultés rencontrées par leurs caristes.

À « prendre sur soi » comme on les y invite le mal être grandit de façon préoccupante dans le service. Que faut-il pour faire réagir ?

Nous rappelons que l'employeur a pour obligation d'apporter des réponses aux problématiques rencontrées par les salariés.

- Nous demandons la titularisation d'un troisième cariste le matin au vu du nombre de camions à décharger, des besoins en réception et de la charge de travail importante dans les allées.

- Nous demandons le lissage de l'arrivée des camions «complets» aux emballages.

Réponse de la Direction :

Il n'y a aucun immobilisme de part l'encadrement de ce service, par contre et comme dans beaucoup de domaines un manque de civisme de certains caristes qui ne font pas leur travail correctement et notamment qui ne trient pas les palettes, ce qui engendre du travail supplémentaire pour les caristes des emballages.

Des rappels seront faits en briefs à ce sujet mais nous ne pouvons pas mettre un encadrant derrière chaque cariste.

De plus les caristes des emballages ont été vus par le REX pour ce sujet, et il leur a été notifié que leur travail n'avait jamais été remis en cause, et que la problématique été identifiée, de fait nous rajoutons ponctuellement des renforts lorsque cela le nécessite.

Il est inadmissible de montrer du doigt l'encadrement de ce service quand les problèmes rencontrés viennent de salariés peu scrupuleux du travail des autres.

2) Nous demandons l'attribution d'un temps d'arrêt additionnel pour les préparateurs et caristes devant faire changer leur batterie pour tenir compte du temps de trajet aller et retour jusqu'à la badgeuse.

Réponse de la Direction :

Il a toujours été accordé un temps d'arrêt aux préparateurs et caristes lorsqu'ils doivent changer la batterie de leur chariot, au-delà du badgeage si le collaborateur a traversé tout l'entrepôt en mode escargot par exemple il doit se rapprocher de son responsable qui lui mettra un arrêt.

3) Quelle est la procédure à suivre au service transport dans le cas où un chauffeur prêt à partir s'avère manifestement ivre ?

Réponse de la Direction :

Dans ce cas le personnel du service expédition doit alerter leur responsable, qui appellera son patron, dans tous les cas le chauffeur ne devra pas quitter le site en état d'ébriété et nous ne chargerons pas le camion.

4) Concernant les fins de mission :

- Nous demandons que les palettes de fin de mission soient filmées et que tous les colis soient posés sur la palette à finir de préparer.

- À qui appartient-il de déposer le colis après l'annonce d'abandon mission ? Au premier préparateur ou au second ?

- Serait-il possible de faire un geste sur les quotas quand un préparateur prend plusieurs fin de mission d'affilée avec 20 colis à terminer ?

Réponse de la Direction :

Un rappel sera fait en brief pour que chaque préparateur qui fait une fin de mission s'assure que les colis soient sur les bonnes palettes.

Au second préparateur.

Pas de geste, la règle est claire et définie par vous-même sur le nombre de colis.

5) L'agglutination des préparateurs sur certaines allées est dangereuse. Quelles mesures comptez-vous prendre pour résoudre le problème ? À quand une meilleure adaptation des circuits de commandes au lieu d'envoyer tout le monde en même temps, et ce dans l'insécurité totale ?

Réponse de la Direction :

Les vagues sont envoyées par le service transport avec un plan bien défini par rapport à des départs prioritaires.

Nous essayons de lisser au maximum l'activité sur la totalité de l'entrepôt pour éviter ces problèmes en fonction du temps nécessaire pour ne pas pénaliser nos magasins.

Ce travail est fait au mieux et au quotidien, par contre il se peut ponctuellement que beaucoup de préparateurs se retrouvent dans une même zone, dans ce cas un responsable est présent pour fluidifier le travail.

6) Nous demandons le retrait du circuit Cash pour les préparateurs seniors.

Réponse de la Direction :

Non, nous l'avons enlevé uniquement pour les préparatrices, pour rappel l'activité CASH spécifique ne représente que 10% des volumes globaux.

7) Nous demandons la mise en place d'un roulement pour les personnes intéressées par le travail de nuit lors des OP box.

Réponse de la Direction :

Oui cela est fait pour les préparateurs, par contre concernant les caristes nous prendrons en priorité ceux qui ont l'habitude de cette activité spécifique, tant en terme de qualité de travail que de rapidité. Pour eux il n'y aura pas de roulement.

8) Concernant l'implantation des produits :

- Peut-on relever les sacs de farine dans le circuit Cash ?
- L'implantation des gros colis de Cash doit être revue.
- Nous demandons que l'alcool à bruler soit replacé dans l'allée 23.
- Nous demandons la réimplantation des cubitainers de vin dans l'allée 17.

Réponse de la Direction :

Oui, les produits seront relevés pour la farine.

Nous n'avons aucune remontée sur l'implantation des références cash où y a une majorité de gros colis.

Non, ce sont des produits multi-bannières et pondéreux qui doivent obligatoirement être placées au bas de la palette.

La commission de réimplantation a été réunie à ce sujet pour les mettre où ils sont actuellement, nous allons voir la pertinence une fois pour toute sur ce point.

9) Muriel Bolteau, DRH nationale, à l'occasion des NAO a annoncé la fourniture dans l'année de nouvelles tenues de travail. Dans cette même optique, nous demandons la fourniture de shorts de jogging pour le confort des salariés.

Réponse de la Direction :

Ce point est traité au national avec un référencement commun pour tous les entrepôts.

10) Nous demandons la possibilité de prendre des rendez-vous en urgence auprès de l'ostéopathe. Une personne qui obtiendrait une consultation pendant son temps de travail n'aurait qu'à décaler son départ en fin de poste du temps qu'elle y aura passé.

Réponse de la Direction :

Non, les séances se prennent en dehors du temps de travail comme nous vous l'avons déjà précisé.

11) À quelle date seront installées les parois anti-bruit au contrôle qualité ?

Réponse de la Direction :

Les travaux sont en cours sur l'ossature, nous aurons terminé avant la fin du mois.

12) La taille et le poids des colis interroge sur la possibilité d'atteindre les 139 colis/heure en Cash alcool. Ne faudrait-il pas plutôt une grille spécifique plutôt qu'une intégration dans la grille existante ?

Réponse de la Direction :

Non, les grilles tiennent compte des familles épicerie, dph et alcools pour toutes les bannières.

13) Comme chaque mois, il y a toujours et encore des problèmes de connexion d'imprimantes. Serait-ce lié à un problème lié à un modèle précis d'imprimante ?

- Quand l'imprimante à côté des filmeuses en cellule 7 côté réception sera t-elle fonctionnelle ?
- Pourquoi avoir bloqué l'accès à l'imprimante du service qualité ?
- Quand est-ce que l'imprimante devant le dispatch sera t-elle remise en service ?

Réponse de la Direction :

Aucun problème lié au modèle de l'imprimante, pour rappel les imprimantes les plus anciennes ont été remplacées. Ces ont des problèmes ponctuels, dont les analyses sont en cours.

Pour la 710 un sésame a été lancé pour qu'IBM vide la mémoire.

Cela avait été fait pour que les préparateurs ne viennent pas chercher leurs étiquettes dans la zone de contrôle, et gêner le travail des contrôleurs, voir créer de l'accidentologie. L'imprimante du dispatch est fonctionnelle.

14) Quelle est la méthodologie à suivre pour le coaching des préparateurs et caristes ? Certaines souplesses sont prises par certains maîtrises.

Réponse de la Direction :

Les coachings sont réalisés à l'aide d'une trame pour valoriser les bonnes pratiques et mettre un axe d'amélioration en vue du coaching suivant.

15) Il manque des plaques de sécurité sur les sabots concernant les coins. Attendez-vous qu'il y ait un accident grave au détriment de la sécurité pour les préparateurs et les caristes ?

Réponse de la Direction :

Les sabots vont être vérifiés et ceux qui le demandent seront remplacés.

16) Beaucoup de plaques à glissière coincent au niveau des pickings : les préparateurs ont parfois du mal à attraper les colis et par conséquent à ne pas pouvoir translater à l'aide de la poignée. Où en est la maintenance à ce jour pour décoincer ce dispositif ?

Réponse de la Direction :

Tous les tiroirs ont été débloqués et nous n'avons plus à ce jour de problème concernant ce point.

17) Avez-vous des informations quant à une date de mise en place de la nouvelle version de vocale ?

- Certaines fonctionnalités comme le changement d'imprimante pourraient-elles être mises en place sur la version actuelle pour éviter de se diriger vers le dispatch à chaque fois pour imprimer les étiquettes ?

- Les grossistes étant annoncés à quand l'annonce de l'ensemble des ateliers ?

Réponse de la Direction :

Mise en place dans le dernier trimestre 2017.

Oui le choix des imprimantes sera possible avec la RV5 pour les préparateurs.

Le sujet des annonces est en cours, nous vous reviendrons sur le sujet.

18) Avec l'arrivée de l'alcool, n'y a-t-il pas un risque de saturation de l'entrepôt à court terme ?

Le passage en 3X8 paraît inévitable ne serait-ce qu'au niveau du matériel. Une équipe de nuit permettrait de détendre les contraintes en préparation liées aux chronogrammes des départs camion et à éviter un recours systématique aux heures supplémentaires.

Réponse de la Direction :

Il n'y a aucune saturation due au pondéral à date, nous avons en moyenne 40 supports par jour étalés sur les deux équipes, nous verrons avec l'arrivée des alcools pour l'Hyper et Market.

19) Est-ce qu'un jour la parole d'un salarié sera prise en compte contre celle d'un agent de maîtrise ? Car à l'heure actuelle ce n'est jamais le cas (faut-il penser que le simple employé ne peut être que de mauvaise foi ?)

Réponse de la Direction :

Que ce soit entre un employé et un encadrant ou entre deux employés, lorsqu'il y a un litige seul les éléments factuels peuvent trancher le débat, il n'y a pas plus de crédit accordé à un encadrant qu'à un employé.

20) Une multitude d'étiquettes de balisage sont incomplètes au niveau des codes détrompeurs (effacement, illisibilité). Nous demandons le remplacement de ces dernières.

Réponse de la Direction :

Ce travail est fait au quotidien par les inventoristes, par contre chaque personne qui s'aperçoit d'une anomalie doit la remonter au service GV pour action immédiate.

21) Une majorité de supports pour palettes ne possèdent pas une plaque en métal pour ne pas que les colis tombent dans les pickings de proximité, ce qui éviterait beaucoup d'inversion lors de la préparation. Pourquoi ? Quelles solutions à venir ?

Réponse de la Direction :

Le service des moyens généraux est en train de voir ce qui est possible de faire pour éviter que les colis tombent dans les mauvais pickings.

22) Énormément de colis de barquettes se retrouvent souvent en début de commande, et cela pose des problèmes de montage palette. Ne vaudrait-il pas les positionner en fin de commande plutôt pour ne pas occasionner un enfoncement et, du coup, renverser les colis de la palette ?

Réponse de la Direction :

Les barquettes sont positionnées en fin de parfumerie, il y a 1 référence (et non pas énormément) qui était mal positionnée dans l'allée 74 que nous avons changée.

23) Certaines filmeuses ont un défaut de réglage pour la tension des rouleaux. En effet, les palettes ne sont pas correctement filmées. Quelles solutions ? Est-ce qu'il est possible de changer de fournisseur pour obtenir des films de meilleure qualité, moins fragiles ?

Réponse de la Direction :

Si une filmeuse est mal réglée le problème doit être remonté au service des moyens généraux qui regardera l'anomalie et rectifiera la tension.

La qualité du film n'est pas à remettre en cause.

24) Pourrait-il y avoir une personne disponible au dispatch pendant les pauses ? Le service expédition a souvent besoin du dispatch mais il se retrouve embêté aux heures de pause.

Réponse de la Direction :

Une permanence pendant les pauses est assurée par un responsable de préparation, le service expédition peut se rapprocher de cette personne pour tout renseignement.

25) Des polyvalents avec de l'ancienneté se plaignent de ne pas être mis au courant pour être en décalé alors que les nouveaux caristes le sont. Peut-il y avoir un appel en brief quand c'est le cas ?

Réponse de la Direction :

Un rappel sera fait en brief pour ceux qui ne s'étaient pas positionnés et nous ferons un roulement.

26) Nous avons demandé il y a des mois de cela des carnets pour que les caristes remontent les anomalies en fin de journée or à ce jour ce n'est toujours pas le cas. Attendons-nous de perdre la certification pour agir ?

Réponse de la Direction :

Il suffit aux caristes de le demander à leur responsable et nous leur en fournirons un.

27) Le poste au dispatch est particulièrement exposé aux mécontentements des uns et des autres. Nous demandons néanmoins que les dispatcheurs modèrent leurs propos lorsqu'ils s'adressent aux préparateurs venant les voir.

- Nous demandons au dispatch de veiller au respect de l'attribution des chariots.

Réponse de la Direction :

Comme souvent évoqué, le respect doit être mutuel et un rappel en brief sera fait à tous en ce sens le dispatch n'est pas un « défouloir » et certains collaborateurs devraient en prendre conscience.

Concernant l'affectation des chariots, chacun doit prendre celui qui lui est affecté, dans le cas contraire il sera vu par ses responsables.

28) Nous demandons le rajout de badgeuses. Le nombre de trois badgeuses pour des équipes pouvant atteindre une centaine de personnes est clairement insuffisant.

Réponse de la Direction :

Non, cela n'est pas prévu.

29) Nous demandons que des affichettes soient mises aux adresses d'implantation des cubitainers de vin pour éviter que les préparateurs inexpérimentés prennent des UC au lieu des colis.

Réponse de la Direction :

Nous allons mettre un affichage pour éviter les erreurs de préparation.

30) Demandées le mois dernier quand les nouvelles chaises arriveront-elles en salle de pause ?

Réponse de la Direction :

Nous allons en rajouter 30 d'ici la fin du mois.

31) Concernant les écrans de contrôle des productivités :

- Le taux qualité pourrait-il être intégré ?
- Nous demandons la mise à disposition des caristes d'un écran de consultation des G8.

Cela aurait pour effet d'éviter ce travail aux dispatchers.

Réponse de la Direction :

Concernant la vision des taux qualité avec les productivités nous allons voir la faisabilité. Pour le G8, il n'y aura pas d'écran de consultation pour les caristes.

32) Après le démarrage des caristes réception pourquoi n'y a t-il pas d'encadrant au service réception dès 5 heures ?

- Pourquoi avoir changé les horaires des caristes réception pour des questions d'économies de chariots quand dans le service emballage il y a plus de chariots que de personnes ?

Réponse de la Direction :

Nous vous avons déjà répondu, de 5h00 à 6h00 si un cariste rencontre un problème, il doit se rapprocher du responsable de préparation qui prendra le point.

Le fait d'avoir mis les caristes en deux équipes vient majoritairement du plan de charge que nous nous efforçons de lisser sur la journée.

33) Les briefs journaliers sont souvent difficilement audibles du fait du bruit ambiant et du nombre de personnes qui y assistent. Pourrait-on mettre en place une installation sonore ?

Réponse de la Direction :

Nous sommes en train de repenser l'organisation du brief avec effectivement beaucoup de personnes en même temps, nous reviendrons vers vous.

34) On nous a remonté que la problématique des manquants était plus sensible à mesure qu'approche la fin de poste. Nous demandons des renforts caristes en conséquence.

Réponse de la Direction :

Des caristes décalés sont positionnés pour palier au problème de fin de poste, par contre des rappels seront faits à tous les caristes et certains seront vus, notamment lorsque l'on fait 2 palettes dans la dernière demi/heure, ce qui vient pénaliser les préparateurs.

35) Nous demandons l'installation d'un deuxième dépalettiseur à côté de celui réservé au Cash alcool.

Réponse de la Direction :

Nous allons voir la possibilité et surtout la pertinence.

36) Avec la mise en place des échauffements, nous demandons que les 5 minutes accordées ne soient pas pénalisantes pour les caristes polyvalents.

Réponse de la Direction :

C'est ce que nous avons dit, les 5 minutes d'échauffement ne viendront pas pénaliser la productivité des préparateurs ainsi que des caristes titulaires et polyvalents qui y assistent, par contre elles ne seront pas rajoutées dans le calcul du temps passé comme cariste pour les polyvalents.

37) Nous demandons que les caristes titulaires le souhaitant puissent également préparer les box sur l'équipe d'après-midi.

Réponse de la Direction :

La préparation des boxs est très sensible en terme de casse et nous ne la proposerons pas à tous.

38) Les demi palettes ont été rassemblées en zone E. Y aura-t-il d'autres emplacements prévus sur les quais comme les palettes 80X120 ?

Réponse de la Direction :

Pas d'autre emplacement prévu, nous ferons un point à la cible avec l'arrivée des alcools pour Market et l'Hyper pour voir les besoins au quotidien.

39) Prévoyez-vous prochainement de basculer des préparateurs de commande sur l'équipe du matin ?

Réponse de la Direction :

Non, cela n'est pas prévu à date, nous verrons au fil de l'eau avec les titularisations de préparateurs de commande que nous positionnons sur l'équipe d'après-midi.

40) Nous demandons l'installation d'un ralentisseur à la sortie poids lourds pour des questions de sécurité.

Réponse de la Direction :

Nous avons demandé un devis pour l'installation d'un ralentisseur.

41) Nous demandons la vérification systématique des inversions de colis par le service qualité.

Réponse de la Direction :

Cela peut demander beaucoup de temps aux contrôleurs, nous allons voir l'organisation. Dans tous les cas si une erreur vient d'un cariste elle ne devra pas imputer le préparateur.

42) Que comptez-vous faire contre le gaspillage incessant des films et des scotchs ?

Réponse de la Direction :

Nous repasserons des messages en brief, il en est du civisme de chacun qui malheureusement engendre beaucoup de dysfonctionnements.

43) Nous vous demandons de faire un rappel aux personnels non productifs se prioriser ceux qui sont soumis à productivité.

Réponse de la Direction :

Un rappel sera fait notamment aux agents de nettoyage dans les allées pour éviter de gêner au maximum les préparateurs.

44) Combien de colis en moyenne manipule un cariste par jour ?

Réponse de la Direction :

Nous allons voir si une requête existe.

45) Est-ce que les colis DPH doivent être pris par plan comme l'alcool ?

Réponse de la Direction :

La prise au plan est une règle générale, par contre en fonction de la taille et du poids de certaines références il n'est pas toujours possible ou judicieux de l'appliquer.

46) La zone box va t-elle changer de place avec l'installation du grillage en cellule 8 ?

Réponse de la Direction :

Oui, les boxs se feront dans une autre zone que nous n'avons pas encore définie.

47) Pourquoi n'y a t'il pas de cariste prévu dans le groupe de travail annoncé lors du CE du 9 mars ?

Réponse de la Direction :

Effectivement, nous allons voir pour intégrer un cariste dans ce groupe de travail.

48) À quelle date y aura t-il des embauches au service expédition ?

Réponse de la Direction :

Rien n'est encore décidé dans ce service, nous attendons d'être à la cible de notre activité pour voir les besoins plus précisément.